

MOBILITÉ DU PERSONNEL CONVENTION ERASMUS+ POUR MISSION DE FORMATION¹ OU POUR UNE MISSION D'OBSERVATION*

Dates prévues de la mobilité physique: du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Durée (jours) – jours de voyage exclus :

Si applicable, période prévue pour la composante virtuelle : du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Le membre du personnel enseignant

Nom(s)		Prénom(s)	
Ancienneté dans la fonction ²		Nationalité ³	
Genre [M/F/Non défini]		Année académique	20../20..
E-mail			

L'établissement d'envoi

Nom			
Code Erasmus ⁴ (le cas échéant)		Faculté/Département	
Adresse		Pays/Code du pays ⁵	
Nom et fonction de la personne de contact		Tél./e-mail de la personne de contact	

L'établissement d'accueil/l'entreprise⁶

Nom		Faculté/Département	
Code Erasmus (le cas échéant)			
Adresse		Pays/Code du pays	
Nom et fonction de la personne de contact		Téléphone/adresse mail de la personne de contact	
Type d'entreprise		Taille de l'entreprise (si applicable)	<input type="checkbox"/> <250 employés <input type="checkbox"/> >250 employés

Pour les lignes directrices, veuillez consulter les notes à la fin de la convention en p.4.

* Biffez les mentions inutiles.

Section à compléter AVANT LA MOBILITÉ

I. PROGRAMME DE MOBILITÉ PROPOSÉ

Langue de la formation :

Principaux objectifs de la mobilité :

Valeur ajoutée de la mobilité (dans le cadre des stratégies de modernisation et d'internationalisation des institutions impliquées) :

Contenu du programme de formation/ Activités à réaliser (incluant la composante virtuelle si applicable) :

Résultats et impact attendus (par exemple sur le développement professionnel du membre du personnel enseignant et sur les 2 établissements) :

II. ENGAGEMENT DES TROIS PARTIES

En signant⁷ ce document, le membre du personnel enseignant, l'établissement/l'entreprise d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent la Convention pour mission d'enseignement.

L'établissement d'enseignement supérieur d'envoi s'engage à considérer la mobilité du personnel comme partie intégrante de sa stratégie de modernisation, ainsi qu'à prendre la mobilité en considération dans tout plan d'évaluation du membre du personnel enseignant.

A son retour, le membre du personnel enseignant partagera son expérience (en tant que source d'inspiration pour d'autres), en particulier l'impact de celle-ci sur son évolution professionnelle et sur l'établissement d'envoi, qui pourra s'avérer être une source d'inspiration pour d'autres.

Le membre du personnel enseignant ainsi que l'établissement bénéficiaire s'engagent à respecter les exigences énoncées dans le contrat de bourse signé par les deux parties.

Le membre du personnel enseignant et l'établissement d'accueil s'engagent à communiquer à l'établissement d'envoi tout problème ou toute modification concernant le programme ou la période de mobilité proposée.

Le membre du personnel enseignant

Nom :

Signature :

Date :

L'établissement d'envoi

Nom de la personne responsable :

Signature :

Date :

L'établissement d'accueil /L'entreprise

Nom de la personne responsable :

Signature :

Date :

¹ Dans le cas d'une mobilité combinée mission d'enseignement/mission de formation, **le modèle** de Convention pour mission d'enseignement doit être utilisé et adapté pour correspondre aux deux types d'activités.

² **Ancienneté** : Junior (jusqu'à 10 ans d'expérience), Intermédiaire (entre environ 10 et 20 ans d'expérience) ou Senior (plus de 20 ans d'expérience).

³ **Nationalité** : nationalité du pays dont dépend administrativement l'intéressé et qui lui a délivré sa carte d'identité et/ou son passeport.

- ⁴ **Code Erasmus** : identifiant unique que reçoit chaque EES possédant la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Valable uniquement pour les EES situés dans un pays d'un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme.
- ⁵ **Code pays** : les codes ISO 3166-2 des pays sont disponibles sur la page <https://www.iso.org/obp/ui/#search>.
- ⁶ **Entreprise** : Toutes les références à "l'entreprise" ne s'appliquent qu'à la mobilité du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme ou dans le cadre des projets de Capacity Building.
- ⁷ Il n'est pas obligatoire de faire circuler des documents avec les signatures originales. Des copies scannées de signatures ou des signatures numériques peuvent être acceptées. Les signatures originales ne sont pas obligatoires. Les signatures scannées ou électroniques peuvent être acceptées en fonction de la législation nationale du pays d'envoi (en cas de mobilité avec des pays tiers non associés au Programme : la législation nationale de l'État membre de l'UE ou du pays tiers associé au Programme prévaut). Les attestations de présence peuvent être envoyées par voie électronique ou par tout autre moyen accessible aussi bien par le membre du personnel que par l'établissement d'envoi.



Co-funded by
the European Union



HAUTE
ÉCOLE
ALBERT
JACQUARD

Enseignement supérieur
Formulaire de convention
pour mission de formation
Nom du participant

Erasmus+ 2022 – AC131 - HE ST - Annexe V.II – Convention pour le personnel à des fins de formation ou d'observation